

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 28 mars 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCHI - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOUL représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

**Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 007-245/11/CC**

**■ Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la rue du Professeur Roger Luccioni à Marseille (10ème arrondissement)**

DIFRA 11/5927/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie du quartier Saint-Loup, la Communauté Urbaine a réalisé la voie U 430 entre le giratoire Audoli et la traverse Chanteperdrix.

C'est pourquoi, par délibération VOI 001-1133/07/CC du 17 décembre 2007, le Conseil de Communauté a affecté une autorisation de programme de 3 800 000 euros, afin d'assurer la réalisation de la rue du Professeur Roger Luccioni en tenant compte des prescriptions du rapport d'enquête publique, des contraintes imposées par les réseaux existants et respectant la réglementation relative au bruit des infrastructures.

En vertu de l'article R 571-51 du Code de l'Environnement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit prendre les dispositions nécessaires, afin de limiter les nuisances sonores occasionnées par cette infrastructure à l'égard des bâtiments voisins et doit financer les travaux.

Une étude acoustique a conduit à retenir une solution de prévention des nuisances sonores par isolation acoustique en façade.

Durant l'année 2010, le bureau d'études SETEF, assistant au maître d'ouvrage MPM, a pu visiter chaque appartement et ainsi déterminer avec précision le programme des travaux d'isolation acoustique à financer. Des devis ont été produits, ce qui a permis de fiabiliser les sommes à rembourser.

En conséquence, pour assurer le financement des protections acoustiques, il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme de 500 000 euros, ce qui porte celle-ci de 3 800 000 euros à 4 300 000 euros.

La revalorisation de l'autorisation de programme est présentée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au Budget primitif 2011. Il convient dès lors d'affecter celle-ci.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 001-1133/07/CC du 17 décembre 2007 du Conseil de Communauté.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la voie U430 et au financement notamment des protections acoustiques.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme, relative notamment au financement des protections acoustiques dans le cadre de la réalisation de la rue du Professeur Roger Luccioni pour un montant de 500 000 euros, portant celle-ci de 3 800 000 euros à 4 300 000 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les participations financières de la Région, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Commune de Marseille aux taux le plus élevé possible ainsi que tout autre partenaire financier éventuel.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n° 7173-01 – Nature : 2042 – Fonction : 822 – Sous politique : C 311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2011 : 650 000 euros  
Année 2012 : 662 000 euros

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie  
et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI